



NOTE DE
PRÉSENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
2022



SOMMAIRE

- I. Rappel réglementaire et cadre général du budget
- II. La section de fonctionnement
 - a. Dépenses de fonctionnement
 - b. Recettes de fonctionnement
- III. La section d'investissement
 - a. Dépenses d'investissement
 - b. Recettes d'investissement
 - c. La dette

I. RAPPEL RÉGLEMENTAIRE ET CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2022

Recettes de fonctionnement	1 005 673.91 €
Dépenses de fonctionnement	- 881 330.51 €
Résultats de l'année 2022	124 343.40 €

1.2 Analyse

a) Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2022, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **148 446.87 €**. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 64 598.61€.

- 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses s'élèvent à 187 059.94 € pour l'année 2022. Elles étaient de 169 274.29 € en 2021 et de 165 926.69 € en 2020.

- 3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les participations financières aux budgets annexes (CCAS et Ecole- et la participation aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux : le SIPA). Ces charges s'élèvent à 315 502.35 €.

En 2022, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 3 310 €.

- 4) Les charges financières (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 17 764.72 €. Elles étaient de 19 068.70 € en 2021.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement le remboursement de l'emprunt au Grand Annecy pour la construction du Pôle culturel pour un montant de 89 373 €. Cet emprunt est couvert par les attributions de compensation que reverse le Grand Annecy aux communes adhérentes au SIPA.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	Variation (en %)
011	Charges à caractère général	158 328.85	148 446.87	- 6.24
012	Charges de personnel	169 274.29	187 059.94	+ 10.51
014	Atténuation de produits	16 497.00	15 258.00	- 7.51
65	Autres charges de gestion courante	309 454.74	315 502.35	+ 1.95
66	Charges financières	19 068.70	17 964.72	- 5.79
67	Charges exceptionnelles	91 402.00	89 373.00	- 2.22
	Opérations d'ordre	107 152.76	107 725.63	+ 0.53
Total des dépenses		871 178.34	881 330.51	+ 1.17

b) - Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit principalement des remboursements sur traitements des agents en cas de maladie pour un montant de 2 330.40 € en 2022 et d'un remboursement sur trop payé en électricité. Il était de 8 840.45 € en 2021.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 6 521.25 €
- Des ventes de concessions dans le cimetière : 400 €
- Du remboursement des charges locatives : 8 661.18 €

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 26.67 %

Taxe sur le foncier non bâti : 67.77 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
73 111 – Taxes foncières et d’habitation	351 649 €	359 715 €	401 409 €
Variation en pourcentage		+ 2.24 % / 2020	+ 11.59 % / 2021
Variation en valeur		+ 8 066 € / 2020	+ 41 694 € / 2021

Le chapitre 73 regroupe également : les attributions de compensation du Grand Annecy pour 232 522 €, le fonds de péréquation des taxes additionnelles et droits d’enregistrement pour 124 313 € et la taxe sur l’électricité pour 22 530 €.

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l’Etat aux collectivités territoriales, est une ressource qui a évolué de la manière suivante : 27 562 € pour 2022 et 33 703 € pour 2021 (- 22,28 %).

Le chapitre 74 regroupe également la compensation financière dite « Fonds Genevois » pour 82 037 €.

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s’agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2022 est de 45 699,02 € (montant en nette progression par rapport à 2020 et 2021 due à l’acquisition d’un nouveau bien).

6) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s’est élevé à 2 292,27 €. Ces sommes concernent le remboursement des traitements des agents par notre assureur pour les agents en arrêts maladie, ainsi que le versement d’un trop perçu sur consommation électrique.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Variation entre 2021 et 2022 (%)
R002	Excédent de fonctionnement reporté	314 178.01	68 672.28	53 015.68	-15.52
013	Atténuation de charges	12 346.60	8 840.45	4 187.43	-52.63
70	Produits des services	15 117.40	14 616.32	16 024.77	9.64
73	Impôts et taxes	606 743.72	694 677.32	780 866.00	12.41
74	Dotations et participations	239 366.00	136 280.12	135 558.11	-0.53
75	Autres produits (dont loyers)	36 152.62	37 430.63	46 600.24	24.50
77	Produits exceptionnels	110.03	311.71	0	-100

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2022

Recettes d'investissement	466 956.12 €
Dépenses d'investissement	- 679 434.18 €
Résultats de l'année 2022	- 212 478.06 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2023

Compte tenu de l'excédent 2021 de **473 306.48 €**, l'excédent de clôture de la section d'investissement 2022 s'élève à **260 828.42 €**.

C) Solde des restes à réaliser (dépenses ou recettes engagées mais non réalisées) :
240 000.00 €

2.2 Analyse

a) Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 63 243.66 € en 2022.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès de la Caisse d'Épargne, la Banque Postale et la Régie de Seyssel.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 657 841.96 €.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont les suivants : la sécurisation du carrefour de la fruitière pour 137 894.48 €, l'achat de nouveaux matériels nécessaires à la mise en place de la liaison froide à la cantine pour 9 253.97 €.

b) - Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 940 262.60 €. Elles comprennent :

- **Les recettes réelles** pour 81 871.84 €

Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 48 635.62 € (chapitre 13) qui émanent principalement du Département de la Haute-Savoie.

- Du FCTVA pour 24 849,85 €
- De la taxe d'aménagement pour 7 586.37 €
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 13 748 €.

- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 371 336.28 €